

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE200652001

Accorder un contrat à EBC Inc. pour les travaux de réaménagement de la Cour de services Dickson - Lot 2 situé au 2060 - 2150 rue Dickson, H1N 2H8, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve - Dépense totale de 34 238 561,16 \$, taxes incluses (contrat : 26 884 159,30 \$ + contingences: 5 376 831,86 \$+incidences: 1 977 570 \$) - Appel d'offres public IMM-15719 - (6 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE200652001

Accorder un contrat à EBC Inc. pour les travaux de réaménagement de la Cour de services Dickson - Lot 2 situé au 2060 - 2150 rue Dickson, H1N 2H8, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve - Dépense totale de 34 238 561,16 \$, taxes incluses (contrat : 26 884 159,30 \$ + contingences: 5 376 831,86 \$+incidences: 1 977 570 \$) - Appel d'offres public IMM-15719 - (6 soumissionnaires)

À sa séance du 1^{er} septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le Service a été mandaté en 2012 pour réaliser la cour de services de l'arrondissement sur le site situé au 2150, rue Dickson, projet scindé en deux lots et des réalisations séquentielles.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 38 jours. Parmi les 16 preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 10 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 17,76% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les représentants du Service ont expliqué que les soumissions reçues sont du même ordre de grandeur en matière de coûts et que le faible écart entre la première et la deuxième plus basse soumission conforme démontre une compréhension commune du

projet par les soumissionnaires. Il est également mentionné qu'étant donné la durée du projet (entre 2021 et 2023), il est possible que les entrepreneurs aient augmenté le coût de leur soumission pour pallier une éventuelle variation des coûts des matériaux. Les représentants du Service soulignent au passage que la Ville de Montréal a déjà investi 14 M\$ dans le lot 1 du projet et que celui-ci ne sera pas fonctionnel sans avoir à proximité les installations du lot 2, lesquelles sont essentielles aux activités des occupants du bâtiment du lot 1. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE200652001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.